

ANNEXE 8

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Jeudi 19 novembre 2020

PROCURATION n°.....(Réservé à l'administration)

Je soussigné(e).....membre du collège
donne pouvoir à, membre du même collège et
affecté(e)/inscrit(e) à l'université de Limoges, pour me représenter et voter en mon nom pour les
élections aux conseils centraux de l'université de Limoges qui se déroulent le jeudi 26 mars 2020.

Instance concernée :

- Conseil d'administration
- Commission de la formation et de la vie universitaire
- Commission de la recherche

A, le

Signature

Ce formulaire de vote par procuration peut être retiré jusqu'au **18 novembre 2020 à 12 heures** sur présentation d'un justificatif d'identité (carte d'étudiant, CNI, carte professionnelle). Une fois renseigné, le formulaire est à déposer, jusqu'au **18 novembre 2020 à 16 heures**, auprès du service qui l'a délivré :

- pour les personnels, auprès du Service des Affaires juridiques, Services centraux, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex (saj@unilim.fr),

- pour les usagers, auprès du Pôle Formation et Vie Etudiante, Service Réglementation et Instances, 88 rue du Pont Saint Martial, 87000 Limoges (virginie.lefebvre@unilim.fr),

Nul ne peut être porteur de plus de 2 mandats : au total, une même personne ne peut voter que trois fois au titre d'une même instance.

Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé. La procuration doit être lisible, ni raturée ni surchargée ; elle doit indiquer les nom et prénom du mandant et du mandataire et porter la signature du mandant.

Le mandataire doit appartenir au même collège électoral et établissement que le mandant.

Le mandataire doit présenter au bureau de vote l'exemplaire de procuration numéroté fourni par l'administration.